

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

29 HAUSSMAN ACTIONS EUROPE

Part D : ISIN FR0007057427

Société de gestion : SG 29 HAUSSMANN (Groupe SOCIETE GENERALE)

OPCVM soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du FCP est, au travers d'une gestion discrétionnaire, la recherche d'une performance sur une durée minimum de placement recommandée supérieure à 5 ans, en s'exposant aux marchés à dominante actions (de la zone euro et/ou non euro).

Les décisions d'investissement intègrent à la fois des critères financiers et extra-financiers. La prise en compte des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise (ESG) dans la sélection de titres vise à évaluer la capacité des entreprises à transformer les enjeux du développement durables en vecteurs de performance.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

A titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à l'indicateur de référence MSCI EUROPE (EUR).

La stratégie d'investissement de l'univers « actions » s'appuie sur une analyse quantitative et qualitative, sur l'analyse macroéconomique du Groupe Société Générale et le processus d'allocation d'actifs de SG29 Haussmann. Le gérant sélectionne les titres en combinant l'approche « Best-in-Class » (sélection des entreprises les mieux notées au sein de leur secteur), et l'approche « Best-Effort » (sélection d'entreprises dont les pratiques et performances ESG s'améliorent dans le temps).

L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte d'enjeux universels :

- Environnement : émissions carbone, stress hydrique...

- Social : santé, sécurité...

- Gouvernance : rémunération, actionnariat...

et d'enjeux spécifiques aux différents secteurs d'activité (gestion des déchets, énergie renouvelable, accès aux soins, ...).

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP sont respectées à travers la mise en place de la stratégie d'investissement ISR décrite dans le prospectus.

Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ISR des émetteurs mise en oeuvre par la société de gestion repose sur une analyse qualitative de leurs pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance. L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives générées par la méthodologie MSCI et est donc dépendante de la qualité de cette information. Le processus d'investissement de SG 29 Haussmann vise à sélectionner les entreprises selon une double approche rigoureuse mais susceptible d'induire des biais sectoriels.

Le FCP bénéficie du label ISR.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 60% et 100% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes utilisés aussi bien en couverture qu'en exposition au risque actions.

L'exposition aux marchés de taux pourra varier entre 0% et 10% de l'actif net.

Le portefeuille du FCP est composé :

- de 80% à 100% maximum de l'actif net en actions ou autres titres de capital de toutes capitalisations (50% maximum de l'actif net en petites capitalisations) et de tous secteurs confondus. Les investissements pourront porter principalement sur les pays Européens mais à titre de diversification le fonds pourra investir dans la limite de 10% maximum de l'actif net dans

des titres des pays émergents.

Le portefeuille du FCP est investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA (actions ou autres titres de capital).

- de 0% à 10% maximum de l'actif net en obligations et autres titres de créances négociés sur les marchés des pays appartenant à l'OCDE. Ces titres pourront être de toutes durations et zones géographiques confondues. Ces titres auront une notation allant de AAA à BBB- selon l'échelle de Standard and Poor's, ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par la société de gestion. La société de gestion s'appuie sur les notations externes et sur son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Sur ces bases, elle prend des décisions d'investissement à l'achat et en cours de vie.

La répartition dette privée/ dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps.

Toutefois, le FCP peut détenir à tout moment :

• dans une limite de 5% maximum de l'actif net du Fonds des obligations de qualité mais non notées et dans une limite de 5% maximum de l'actif net du Fonds des titres dits spéculatifs, de notation comprise entre BB+ et BB- (Standard & Poor's) ou jugée équivalente par la société de gestion. Les émissions non notées d'émetteurs notés (émissions convertibles par exemple) sont reclassées dans le rating de l'émetteur, selon le rating de créance.

• dans une limite de 5% maximum de l'actif net du Fonds des obligations dont la notation est inférieure à BB- (ou jugée équivalente par des critères internes à la société de gestion) suite à une dégradation post-investissement.

Toutefois, l'exposition aux titres spéculatifs, sera limité à 10% maximum de l'actif net du fonds.

La fourchette de sensibilité de la partie taux sera comprise entre 0 et 10.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens, de FIA français (fonds à vocation générale) et FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans une optique de couverture et/ou d'exposition contre les risques actions et de taux, et uniquement de couverture pour le risque de change, sans rechercher de surexposition aux marchés.

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés simples et complexes.

Le FCP n'aura pas recours aux Contingent Convertible Bonds (coCos).

Les titres non libellés en euro pourront ne pas faire l'objet d'une couverture de change, le fonds sera exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 18h30 le jour ouvré précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie quotidiennement, sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la Bourse de Paris.

Le FCP peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie :

Le risque résulte de l'exposition sur des instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec plusieurs contreparties. Le FCP est donc exposé au risque que l'une de ces contreparties ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations.

Risque de liquidité :

Le FCP peut être investi des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, ce qui peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs. Ceci pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Le risque de crédit peut s'avérer important lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des titres de créances.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP.

Profil de risque et de rendement

À risque plus faible À risque plus élevé

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Le FCP se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition au placement à dominante actions investi sur les marchés européens (de la zone « Euro » et/ou non « Euro »).

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre FCP.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement du FCP étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le FCP ne présente pas de garantie en capital.

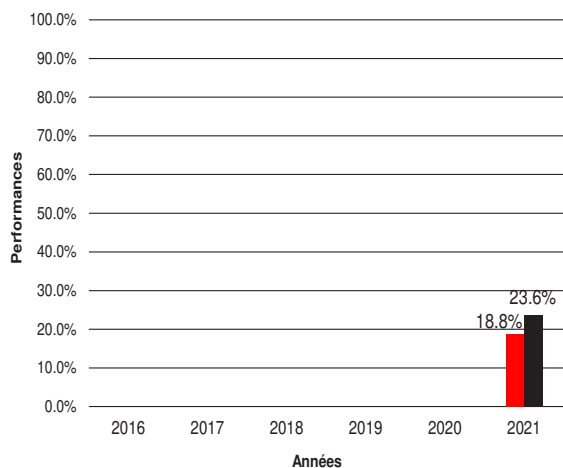
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|----------------------|
| Frais d'entrée | 1.00% |
| Frais de sortie | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit distribué. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | |
| Frais prélevés par le Fonds sur une année | |
| Frais courants | 1.79% de l'actif net |
| Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Performances passées

29 HAUSSMAN ACTIONS EUROPE - Part D



Le montant des frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en **Décembre 2021**. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour chaque exercice, le rapport annuel du FCP donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

■ 29 HAUSSMAN ACTIONS EUROPE - Part D

■ Indicateur de référence

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

La **part D** a été créée en 2001.

Le FCP a été comparé à l'indice de référence EUROSTOXX 5 (de 2015 à 2021).

Le FCP est comparé à l'indice de référence MSCI EUROPE (EUR).

Jusqu'au 11/05/2015, l'indice de référence était le CAC 40.

A compter du XX XX 2021, le profil de rendement est modifié, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. Aussi, le FIA est devenu un OPCVM.

La performance du FCP est calculée coupons nets réinvestis. En revanche celle de l'indice ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

Les performances sont présentées en EUR.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que par le site internet : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition par SG 29 HAUSSMANN. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : L'OPCVM est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Catégorie de parts : Cet OPCVM est constitué d'autres types de parts.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de SG 29 HAUSSMANN ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

SG 29 HAUSSMANN est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 04/02/2022.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

29 HAUSSMANN ACTIONS EUROPE

Part C : ISIN FR0011443225

Société de gestion : SG 29 HAUSSMANN (Groupe SOCIETE GENERALE)

OPCVM soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du FCP est, au travers d'une gestion discrétionnaire, la recherche d'une performance sur une durée minimum de placement recommandée supérieure à 5 ans, en s'exposant aux marchés à dominante actions (de la zone euro et/ou non euro). Les décisions d'investissement intègrent à la fois des critères financiers et extra-financiers. La prise en compte des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise (ESG) dans la sélection de titres vise à évaluer la capacité des entreprises à transformer les enjeux du développement durables en vecteurs de performance.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

A titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à l'indicateur de référence MSCI EUROPE (EUR).

La stratégie d'investissement de l'univers « actions » s'appuie sur une analyse quantitative et qualitative, sur l'analyse macroéconomique du Groupe Société Générale et le processus d'allocations d'actifs de SG29 Haussmann. Le gérant sélectionne les titres en combinant l'approche « Best-in-Class » (sélection des entreprises les mieux notées au sein de leur secteur), et l'approche « Best-Effort » (sélection d'entreprises dont les pratiques et performances ESG s'améliorent dans le temps).

L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte d'enjeux universels :

- Environnement : émissions carbone, stress hydrique...

- Social : santé, sécurité...

- Gouvernance : rémunération, actionnariat...

et d'enjeux spécifiques aux différents secteurs d'activité (gestion des déchets, énergie renouvelable, accès aux soins, ...).

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP sont respectées à travers la mise en place de la stratégie d'investissement ISR décrite dans le prospectus.

Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ISR des émetteurs mise en oeuvre par la société de gestion repose sur une analyse qualitative de leurs pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance. L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives générées par la méthodologie MSCI et est donc dépendante de la qualité de cette information. Le processus d'investissement de SG 29 Haussmann vise à sélectionner les entreprises selon une double approche rigoureuse mais susceptible d'induire des biais sectoriels.

Le FCP bénéficie du label ISR.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 60% et 100% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes utilisés aussi bien en couverture qu'en exposition au risque actions.

L'exposition aux marchés de taux pourra varier entre 0% et 10% de l'actif net.

Le portefeuille du FCP est composé :

- de 80% à 100% maximum de l'actif net en actions ou autres titres de capital de toutes capitalisations (50% maximum de l'actif net en petites capitalisations) et de tous secteurs confondus. Les investissements pourront porter principalement sur les pays Européens mais à titre de diversification le fonds pourra investir dans la limite de 10% maximum de l'actif net dans des titres des pays émergents. Le portefeuille du FCP est investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA (actions ou autres titres de capital).

Profil de risque et de rendement

À risque plus faible ← rendement potentiellement plus faible | À risque plus élevé → rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Le FCP se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition au placement à dominante actions investi sur les marchés européens (de la zone « Euro » et/ou non « Euro »).

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre FCP.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement du FCP étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le FCP ne présente pas de garantie en capital.

- de 0% à 10% maximum de l'actif net en obligations et autres titres de créances négociés sur les marchés des pays appartenant à l'OCDE. Ces titres pourront être de toutes durations et zones géographiques confondues. Ces titres auront une notation allant de AAA à BBB- selon l'échelle de Standard and Poor's, ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par la société de gestion. La société de gestion s'appuie sur les notations externes et sur son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Sur ces bases, elle prend des décisions d'investissement à l'achat et en cours de vie.

La répartition dette privée/ dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps.

Toutefois, le FCP peut détenir à tout moment :

- dans une limite de 5% maximum de l'actif net du Fonds des obligations de qualité mais non notées et dans une limite de 5% maximum de l'actif net du Fonds des titres dits spéculatifs, de notation comprise entre BB+ et BB- (Standard & Poor's) ou jugée équivalente par la société de gestion. Les émissions non notées d'émetteurs notés (émissions convertibles par exemple) sont reclassées dans le rating de l'émetteur, selon le rating de créance.

- dans une limite de 5% maximum de l'actif net du Fonds des obligations dont la notation est inférieure à BB- (ou jugée équivalente par des critères internes à la société de gestion) suite à une dégradation post-investissement.

Toutefois, l'exposition aux titres spéculatifs, sera limité à 10% maximum de l'actif net du fonds.

La fourchette de sensibilité de la partie taux sera comprise entre 0 et 10.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens, de FIA français (fonds à vocation générale) et FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans une optique de couverture et/ou d'exposition contre les risques actions et de taux, et uniquement de couverture pour le risque de change, sans rechercher de surexposition aux marchés.

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés simples et complexes.

Le FCP n'aura pas recours aux Contingent Convertible Bonds (coCos).

Les titres non libellés en euro pourront ne pas faire l'objet d'une couverture de change, le fonds sera exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 18h30 le jour ouvré précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie quotidiennement, sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la Bourse de Paris.

La Part C réinvestit les sommes distribuables.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. Ce FCP ne peut être souscrit par des « U.S. Persons » ou assimilés.

Le FCP peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie :

Le risque résulte de l'exposition sur des instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec plusieurs contreparties. Le FCP est donc exposé au risque que l'une de ces contreparties ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations.

Risque de liquidité :

Le FCP peut être investi des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, ce qui peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs. Ceci pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Le risque de crédit peut s'avérer important lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des titres de créances.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP.

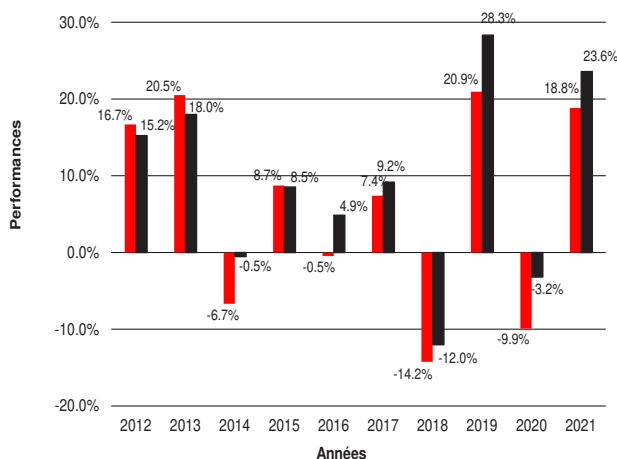
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|----------------------|
| Frais d'entrée | 1.00% |
| Frais de sortie | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | |
| Frais prélevés par le Fonds sur une année | |
| Frais courants | 1.79% de l'actif net |
| Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Performances passées

29 HAUSSMANN ACTIONS EUROPE PART C



Le montant des frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en **Décembre 2021**. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour chaque exercice, le rapport annuel du FCP donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

■ 29 HAUSSMANN ACTIONS EUROPE PART C

■ Indicateur de référence

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Le FCP a été créée en 2001.

Le FCP a été comparé à l'indice de référence EUROSTOXX 5 (de 2015 à 2021).

Le FCP est comparé à l'indice de référence MSCI EUROPE (EUR).

Jusqu'au 11/05/2015, l'indice de référence était le CAC 40.

A compter du XX XX 2021, le profil de rendement est modifié, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Aussi, le FIA est devenu un OPCVM.

La performance du FCP est calculée coupons nets réinvestis. En revanche celle de l'indice ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

Les performances sont présentées en EUR.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard haussmann, 75009 Paris, ainsi que par le site internet : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition par SG 29 HAUSSMANN. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Cet OPCVM est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Catégorie de parts : Cet OPCVM est constitué d'autres types de parts.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de SG 29 HAUSSMANN ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

SG 29 HAUSSMANN est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 04/02/2022.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

29 HAUSSMANN ACTIONS EUROPE

Part I : ISIN FR0013266590

Société de gestion : SG 29 HAUSSMANN (Groupe SOCIETE GENERALE)

OPCVM soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du FCP est, au travers d'une gestion discrétionnaire, la recherche d'une performance sur une durée minimum de placement recommandée supérieure à 5 ans, en s'exposant aux marchés à dominante actions (de la zone euro et/ou non euro).

Les décisions d'investissement intègrent à la fois des critères financiers et extra-financiers. La prise en compte des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise (ESG) dans la sélection de titres vise à évaluer la capacité des entreprises à transformer les enjeux du développement durables en vecteurs de performance.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

A titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à l'indicateur de référence MSCI EUROPE (EUR).

La stratégie d'investissement de l'univers « actions » s'appuie sur une analyse quantitative et qualitative, sur l'analyse macroéconomique du Groupe Société Générale et le processus d'allocation d'actifs de SG29 Haussmann. Le gérant sélectionne les titres en combinant l'approche « Best-in-Class » (sélection des entreprises les mieux notées au sein de leur secteur), et l'approche « Best-Effort » (sélection d'entreprises dont les pratiques et performances ESG s'améliorent dans le temps).

L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte d'enjeux universels :

- Environnement : émissions carbone, stress hydrique...

- Social : santé, sécurité...

- Gouvernance : rémunération, actionnariat...

et d'enjeux spécifiques aux différents secteurs d'activité (gestion des déchets, énergie renouvelable, accès aux soins, ...).

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP sont respectées à travers la mise en place de la stratégie d'investissement ISR décrite dans le prospectus.

Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ISR des émetteurs mise en oeuvre par la société de gestion repose sur une analyse qualitative de leurs pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance. L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives générées par la méthodologie MSCI et est donc dépendante de la qualité de cette information. Le processus d'investissement de SG 29 Haussmann vise à sélectionner les entreprises selon une double approche rigoureuse mais susceptible d'induire des biais sectoriels. Le FCP bénéficie du label ISR.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 60% et 100% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes utilisés aussi bien en couverture qu'en exposition au risque actions.

L'exposition aux marchés de taux pourra varier entre 0% et 10% de l'actif net.

Le portefeuille du FCP est composé :

- de 80% à 100% maximum de l'actif net en actions ou autres titres de capital de toutes capitalisations (50% maximum de l'actif net en petites capitalisations) et de tous secteurs confondus. Les investissements pourront porter principalement sur les pays Européens mais à titre de diversification le fonds pourra investir dans la limite de 10% maximum de l'actif net dans

des titres des pays émergents.

Le portefeuille du FCP est investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA (actions ou autres titres de capital).

- de 0% à 10% maximum de l'actif net en obligations et autres titres de créances négociés sur les marchés des pays appartenant à l'OCDE. Ces titres pourront être de toutes durations et zones géographiques confondues. Ces titres auront une notation allant de AAA à BBB- selon l'échelle de Standard and Poor's, ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par la société de gestion. La société de gestion s'appuie sur les notations externes et sur son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Sur ces bases, elle prend des décisions d'investissement à l'achat et en cours de vie.

La répartition dette privée/ dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps.

Toutefois, le FCP peut détenir à tout moment :

- dans une limite de 5% maximum de l'actif net du Fonds des obligations de qualité mais non notées et dans une limite de 5% maximum de l'actif net du Fonds des titres dits spéculatifs, de notation comprise entre BB+ et BB- (Standard & Poor's) ou jugée équivalente par la société de gestion. Les émissions non notées d'émetteurs notés (émissions convertibles par exemple) sont reclassées dans le rating de l'émetteur, selon le rating de créance.

- dans une limite de 5% maximum de l'actif net du Fonds des obligations dont la notation est inférieure à BB- (ou jugée équivalente par des critères internes à la société de gestion) suite à une dégradation post-investissement.

Toutefois, l'exposition aux titres spéculatifs, sera limité à 10% maximum de l'actif net du fonds.

La fourchette de sensibilité de la partie taux sera comprise entre 0 et 10.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens, de FIA français (fonds à vocation générale) et FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans une optique de couverture et/ou d'exposition contre les risques actions et de taux, et uniquement de couverture pour le risque de change, sans rechercher de surexposition aux marchés.

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés simples et complexes.

Le FCP n'aura pas recours aux Contingent Convertible Bonds (coCos).

Les titres non libellés en euro pourront ne pas faire l'objet d'une couverture de change, le fonds sera exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 18h30 le jour ouvré précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie quotidiennement, sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la Bourse de Paris.

Le FCP peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie :

Le risque résulte de l'exposition sur des instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec plusieurs contreparties. Le FCP est donc exposé au risque que l'une de ces contreparties ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations.

Risque de liquidité :

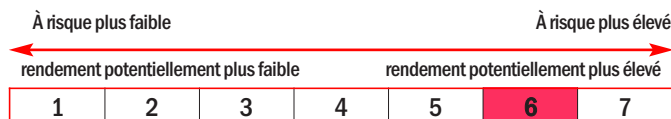
Le FCP peut être investi des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, ce qui peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs. Ceci pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Le risque de crédit peut s'avérer important lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des titres de créances.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP.

Profil de risque et de rendement



Le FCP se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition au placement à dominante actions investi sur les marchés européens (de la zone « Euro » et/ou non « Euro »).

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre FCP.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement du FCP étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le FCP ne présente pas de garantie en capital.

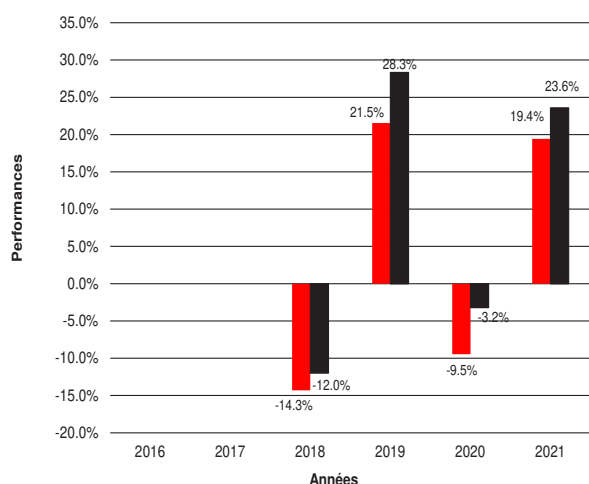
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|----------------------|
| Frais d'entrée | 1.00% |
| Frais de sortie | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit distribué. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | |
| Frais prélevés par le Fonds sur une année | |
| Frais courants | 1.28% de l'actif net |
| Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Performances passées

29 HAUSSMANN ACTIONS EUROPE - Part I



Le montant des frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en **Décembre 2021**. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

■ 29 HAUSSMANN ACTIONS EUROPE Part I

■ Indicateur de référence

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le calcul des performances passées tiendra compte de l'ensemble des frais et commissions.

La Part I a été créé en 2017.

Le FCP a été comparé à l'indice de référence EUROSTOXX 5 (de 2015 à 2021).

Le FCP est comparé à l'indice de référence MSCI Europe (EUR).

Jusqu'au 11/05/2015, l'indice de référence était le CAC 40.

A compter du XX XX 2021, le profil de rendement est modifié, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. Aussi, le FIA est devenu un OPCVM.

La performance du FCP est calculée coupons nets réinvestis. En revanche celle de l'indice ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

Les performances sont présentées en EUR.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que par le site internet : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition par SG 29 HAUSSMANN. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : L'OPCVM est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Catégorie de parts : Cet OPCVM est constitué d'autres types de parts.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de SG 29 HAUSSMANN ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

SG 29 HAUSSMANN est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 04/02/2022.